



# VERSAILLES

## Compte-rendu du conseil de quartier Clagny-Glatigny du 13 juin 2023

En présence du Général Jean-Pierre de Roussane, Adjoint à la sécurité, aux Affaires militaires, aux Anciens combattants et à la Commande publique

### I/ Intervention du Général de ROUSSANE sur la sécurité

*Qu'est-ce que la sécurité ?*

La sécurité, pour un maire, est une de ses responsabilités essentielle (tranquillité publique). A cet égard, la sécurité est en réalité **un continuum qui concerne tous les secteurs de responsabilités des Adjoints.**

Elle comporte plusieurs volets :

- Un volet **social** (comprenant notamment une partie prévention des atteintes à la sécurité)
- Un volet de **partage pacifique de l'espace public** (avec une partie sur comment se sentir bien aussi dans l'espace privé)
- Les **moyens de répression**

Même si le Maire est juridiquement et politiquement responsable, il n'est pas le seul à décider.

Les compétences pour la Sécurité sont réparties entre :

- L'Etat (avec des moyens de maintien de l'ordre - la police nationale a environ 200 agents à Versailles pour les 9 communes de la circonscription),
- Le Département (Service incendie)
- La Ville (Direction de la Sécurité avec des Agents de surveillance de la voie publique - ASVP, service au plus près du terrain, le CCAS, ...etc.)

Les ASVP **font respecter le stationnement payant de 9h à 19h**, ce qui rapporte environs 8 millions d'euros à la Ville (sur 140 millions). Ils concentrent en général leur action sur la zone rouge, c'est-à-dire l'hypercentre, les commerces, afin d'assurer une bonne fluidité de la circulation et du stationnement. A Paris, il existe une technologie (voitures) qui remplace les ASVP et permet de relever automatiquement les numéros des voitures mal garées et les verbaliser : cette solution technique n'est absolument pas envisagée à Versailles.

Ils **assurent aussi la sécurité des points de passage près des écoles** (une dizaine) aux heures d'entrée ou de sortie. C'est une tâche délicate car ils sont de parfois pris à partie par des parents au comportement négligent. Ils sécurisent également les bâtiments publics de la Ville, deux ASVP sont placés devant la mairie et ont pour mission de faire ouvrir les sacs à l'entrée.

La police municipale de Versailles compte 27 agents. La direction des ressources humaines rencontre beaucoup de difficultés à recruter des agents de police municipale (flux insuffisant dans les centres nationaux de formation) car nous avons un niveau élevé d'exigences en matière de compétence technique, de savoir être et de savoir-faire. Ces agents de police municipale sont armés depuis 2016 et sont entraînés avec une séance de tir obligatoire tous les mois, ce qui est plus que la police nationale. Il y a eu des soucis de recrutement il y a deux ans, puis des candidats beaucoup plus sérieux se sont présentés l'an dernier. Ils sont stagiaires avant d'être titularisés. Les candidats sont souvent intéressés par des brigades spéciales (brigade cynophile, équestre ou motocycliste), mais celles-ci ont été supprimées ou n'existent pas à Versailles car coûtant trop cher au regard du service rendu.

Aujourd'hui il y a une patrouille chaque nuit, voire deux, jusqu'à 3 heures du matin. L'objectif est d'arriver à deux patrouilles de nuit au moins, et toute la nuit.

La Direction départementale de la sécurité publique dispose de brigades spécialisées (mineurs, stupéfiants...).

Question d'une personne du conseil de quartier : *les touristes ont-ils des parkings ?*

Les camping-cars sont interdits dans la zone touristique (Avenue de Paris, en visibilité du château). La durée maximale de stationnement des voitures est de 48h. Elle est de 24h pour les poids lourds. Ainsi, une voiture ne peut pas rester un mois sur la chaussée. En principe les services de la Ville ne sont pas très « répressifs » et ne ciblent pas spécialement les voitures-ventouses sauf s'il y a des plaintes des riverains. Les agents de la ville font alors une marque sur le pneu puis regardent quelques jours après pour voir si la voiture a bougé.

*La sécurité à Versailles : est-ce un souci ?* (Autre question d'une personne du Conseil de quartier).

Pour la Direction départementale de la Sécurité publique, non au regard du reste des Yvelines. Mais, vu des victimes de la délinquance, le ressenti peut-être évidemment très différent !

Les cambriolages et vols sur la voie publique donnent lieu à des plaintes puis à une enquête diligentée par un officier de police judiciaire (OPJ) du commissariat de police. En cas de flagrant délit, les agents de la police municipale sont habilités à agir. On peut aussi compter sur le réseau de vidéo-surveillance de la Ville qui peut transférer les images aux enquêteurs, ceci est d'une grande aide pour la police nationale.

Il y a aussi eu une émergence des violences intrafamiliales pendant le COVID.

Fin 2021 et au premier trimestre 2022 une bande de mineurs d'Europe centrale et d'Afrique du Nord basés dans l'Essonne a réalisé de nombreux cambriolages (celui d'un restaurant avec une gendarmerie à l'étage du dessus !). Une autre fois ils se sont introduits dans une maison dans laquelle il y avait une caméra. Ces bandes ont été démantelées, mais d'autres prennent le relais...

Pour la drogue, Versailles est une ville de consommation finale de la drogue (fin de circuit) ; les enquêtes de la police nationale sont davantage tournées vers la recherche des grossistes et demi-grossistes qui sont dans d'autres zones du département ou plus loin. Il y a périodiquement des opérations de contrôle dans les quartiers le plus propices à cette activité. Les réseaux de services sociaux savent que des adolescents participent à cette activité (veille, alerte, ...) car ils n'encourent pas de peine de prison. C'est davantage un problème social.

Si on aperçoit des dealers, il faut signaler la situation au commissariat. Le 17 est le numéro unique d'appel pour les forces de l'ordre

Il y a quelques années, les services sécurité de la Ville s'occupaient aussi de la prévention de sécurité routière dans les écoles et les maisons de quartier. Aujourd'hui, l'Education nationale a un parcours SRAV (pour le vélo) à l'école primaire, et l'ASSR au collège. La Croix rouge fait aussi de la prévention routière. La gendarmerie fait de la communication sur la lutte cyber.

Pour le partage de l'espace public entre les vélos et les voitures il n'y a pas d'accidents graves. Les grandes artères sont très fréquentées à certains moments de la journée seulement. Il y a peu de souci entre les cyclistes et les piétons (mis à part une personne âgée qui a été renversée par un vélo il y a un an à l'angle de l'Avenue de Paris et de la rue Champ Lagarde.

Divers points à noter :

- Repeindre les pistes cyclables
- Proposer des zones pour que les vélos-cargos puissent se garer
- Piétonniser la Place du Marché

Il est d'ailleurs interdit de se garer Place du marché, mais, le système de fermeture des chaînes et des plots ne tient pas, trop de monde en détient la clé. En accord avec le concessionnaire du parking sous-terrain, la Ville a imposé à son gardien de fermer la place du marché le soir, mais celui-ci reste démuné face aux automobilistes qui n'obtempèrent pas, il doit faire appel à la police municipale.

Pour le contrôle de vitesse, le record est celui d'un automobiliste d'une voiture Audi qui arrivait Boulevard Saint Antoine, avant la place de la Loi = 149 km/h à 2h du matin. Pour les motos, le record est 147 km/h.

La nuit, de nombreuses personnes prennent le volant en ayant bu, il y a beaucoup d'alcool à Versailles.

## **II/ Point de la commission d'animation**

- 1) Le week-end dernier il y a eu une activité avec les habitants de Clagny-Glatigny, le Conseil de quartier et les résidents des Petites Sœurs des pauvres.
- 2) En septembre 2023, il est prévu d'organiser une activité en commun avec l'association Pershing

Le travail de fond continue :

- Repérage des personnes isolées
- Identification de populations plus jeunes (13/18 ans) pour savoir ce qu'elles souhaitent pour le quartier, si elles ont des envies particulières.
- Le compost (celui qui est à l'angle de la rue Rémilly et de la rue Solferino) : 3 référents sont formés par Versailles Grand Parc au compost et ma convention devrait être signée (quelques détails sont encore en discussion). L'inauguration devrait avoir lieu en septembre. 20 familles sont prêtes pour le compost. Cela pourra s'étendre si besoin.

### **III/ Point commission voirie**

Il n'a pas été possible de faire un premier rdv au sujet de la rue du Parc de Clagny avant le conseil de quartier du 13/06 (rdv initialement prévu annulé pour raison de santé).

Un rdv a été pris pour le 16/06 à 9h30, en haut du pont du bas de la rue du Parc de Clagny afin de visualiser les problématiques que nous avons relevés en commission (croisements, vitesse, densité, stationnement...).

Concernant la rue Lemer cier, les travaux auront lieu non pas en avril mais en juin (une rue devait être faite avant).

Il y a des travaux sur l'Avenue de Normandie et sur la rue Lemer cier du 15 juin au 19 juillet ainsi que des travaux Avenue du Progrès et hors quartier, rue des Etats généraux.

Pour l'arrêt de bus, ce n'est plus Keolis mais Transdev qui a repris le marché des bus. L'ONF s'est aussi emparé du sujet.

Les services de la ville ont prévu de végétaliser l'espace entre Marcel Tassencourt et la maison du conseil de quartier

Le Franprix a réouvert.

Le prochain conseil de quartier aura lieu le 10 octobre.